

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/05/2022

Le 04/05/2022 à 18 heures et 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme GUION Denise, adjointe au maire.

Présents : Mme BALZ Noémie , Mme GUION Denise, Mme HALLEUR Cécile , Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Procuration : M. FILZ Roland donne pouvoir à Mme GUION Denise

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme BALZ Noémie

1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 - Travaux complémentaires au Cimetière de l'Escoulin et demande de subvention départementale

L'entreprise Jean François FAURE a constaté que le mur s'est fortement dégradé. Un devis pour des travaux complémentaires d'un montant de 3 122 euros HT, 3 746.40 euros TTC est proposé.

Mme Guion précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Adhésion de la commune de LA REPARA AURIPLES au Syndicat Intercommunal de Gestion Mutualisée de l'Assainissement

Mme Guion indique que la commune de La Répara Auriples a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical. Mme Guion présente la délibération correspondante du SIGMA.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Avis de la commune sur l'arrêt du projet de PLH 2022-2028

Le PLH établi pour une durée de 6 années, définit les objectifs de la programmation de l'offre en logement, afin de répondre aux besoins à venir. La CCVD est dotée d'un PLH depuis 2003, le 22 février 2022, le Conseil communautaire a arrêté son 3ème PLH 2022-2028.

Il est précisé que la concertation avec les communes a été assurée tout au long de la procédure.

Le PLH présenté a été construit autour de 4 grandes orientations et permettra la mise en place d'un plan d'actions ambitieux, notamment en matière d'acquisition foncière et de rénovation énergétique.

Action 1 : Maîtriser le foncier

Action 2 : Promouvoir les formes urbaines denses et la qualité architecturale

Action 3 : Mobiliser les logements vacants et résidences secondaires sous-occupées
Action 4 : Contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET
Action 5 : Produire 240 logements par an, dont 19 rénovations de logements vacants
Action 6 : Produire 37 logements abordables par an, dont 12 logements communaux
Action 7 : Lutter contre l'habitat indigne
Action 8 : Répondre aux besoins en logements des publics spécifiques
Action 9 : Accompagner le développement de « l'habitat économe »
Action 10 : Organiser le Pilotage, la gouvernance du PLH
VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Actualisation des tarifs de location de la salle René Barnier

De nouvelles demandes d'utilisation ayant émergé, les élus décident d'actualiser les tarifs de location.

Location de la salle sans cuisine: 60 € TTC pour 24 heures ; 80 € TTC pour 48h et 200 € TTC pour 5 jours.

Les tarifs de location de la cuisine sont inchangés (20 € TTC pour 24h ; 30 € TTC pour 48h).

Le tarifs des cautions pour les locations sont de 100 € TTC ; la caution pour le ménage est de 50 € TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La réfection de la peinture de la salle est en réflexion.

6 - Permis de végétaliser : modalités d'occupation temporaire du domaine public

Suite à la remarque d'un administré qui soulignait l'absence d'encadrement de la pose de jardinières privées sur l'espace public, les élus ont décidé d'instaurer un permis de végétaliser. Nous remercions les habitants qui souhaitent végétaliser un espace public, de transmettre une proposition écrite au secrétariat de mairie. Une chartre de végétalisation sera ensuite à signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Réflexion sur les postes d'agents techniques

Les deux agents techniques prévoient de partir en retraite l'année prochaine. Une réflexion est menée conjointement avec les communes de la Vallée en vue d'assurer leur remplacement.

8 - CCVD : mise en place d'un Chantier "jeunes"

La commune souhaite organiser un chantier « jeunes » cet été pour repeindre les grilles du cimetière d'Eygluy. Un partenariat avec la CCVD pourra être mis en place. Les jeunes (entre 16 et 18 ans) bénéficient d'une bourse de loisirs (2 places de cinéma, 2 entrée à la Gare à coulisses, 2 descentes de la drôme en kayak et 75 euros) pour un chantier qui se déroule sur 1 semaine de 9h à 12h.

9 - Courriers reçus

La commune propose de vendre une portion de voie communale sur le chemin du Merly aux riverains.

La commune ne souhaite pas vendre la parcelle cadastrée B699. Les élus décident de ne rien bâtir sur cette parcelle.

10 - Questions diverses

- Une course de vélo VTT passera sur la commune le vendredi 27 mai.

- Le devis de Dynux pour le changement d'ordinateur de la mairie est validé.
- Le devis reçu pour les panneaux de signalisation d'A pas d'âne, de la Clandestine et de la Grange est validé.
- Suite aux coupures d'électricité récurrentes, un courrier a été envoyé à Enedis demandant de résoudre ces problèmes.
- Les élus remercient grandement l'ensemble des participants à la journée de nettoyage d'Eygluy.
- **Vigilance Eau** : nous demandons aux propriétaires de piscine de bien vouloir contacter la mairie (pour l'Escoulin Karine Ottogalli et pour Eygluy Denise Guion) au moins une semaine avant de remplir leur piscine la nuit. Ceci pour éviter de vider les réservoirs.
LE DEPARTEMENT EST EN ETAT DE SECHERESSE. NOS SOURCES BAISSENT. NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE VIGILANCE.
- Le CCAS de Beaufort sur Gervanne et le CIAS de la CCVD propose une convention de partenariat avec les communes de la Gervanne et de la Sye pour l'aide alimentaire. Aucun habitant de la commune ne bénéficiant de l'aide alimentaire, la commune ne souhaite pas conventionner.
- Samedi 21 mai : rendez-vous à 9 heures sur la place d'Escoulin pour un nettoyage participatif du village.
- Samedi 9 juillet 17h : pot de la commune pour fêter les 50 ans de la fusion d'Eygluy et d'Escoulin.

Prochain conseil municipal : vendredi 24 juin 2022.

Fin de la séance à 20h15.

Fait à EYGLUY-ESCOULIN le 17/05/2022

Pour le Maire
empêché,
L'Adjoint

Le Maire,
Roland Filz



guion